

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/03/2021

Dossier complet le :

01/03/2021

N° d'enregistrement :

2021-0442

1. Intitulé du projet

Implantation d'une nouvelle cuverie extérieure de rhuM, rénovation du chai 1B et installation de cuves dans le chai 1A.
Projet venant compléter le projet précédent, objet d'un porter à connaissance en mai 2019.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DISTILLERIE DILLON ETABLISSEMENT DEPAZ

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LECOEUR Eric, Directeur Technique

RCS / SIRET

4 | 6 | 6 | 2 | 0 | 3 | 3 | 3 | 8 | 0 | 0 | 0 | 8 | 5

Forme juridique S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1.a.a Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Implantation extérieure de 9 cuves d'une capacité de 50 m3 chacune pour le stockage de rhum à 70° (cuverie 6 - total 450 m3). Ajout de 192 fûts de 200 litres dans le chai 1B (38,40 m3 supplémentaires). Remplacement de fûts par 5 cuves chai 1A (3,2m3 sup). ICPE : 4755-2A (A), 2260-1A (E), 2250-2 (E), 2910-B1 (E).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société DISTILLERIE DILLON S.A.S. exploite, sur la commune de Saint Pierre (97250), un établissement de distillation et de vieillissement de rhum : la distillerie DEPAZ.

Afin d'optimiser le processus de fabrication du rhum ainsi que l'aménagement des zones de stockage et de vieillissement de ce dernier, et cela pour répondre à une demande commerciale croissante du marché, la distillerie DEPAZ a engagé depuis 2019 :

- l'implantation d'un nouveau chai (le chai n°5) à proximité du chai n°4 existant,
- l'augmentation de la puissance du shredder utilisé pour la préparation de la canne,
- l'augmentation de la capacité des cuves de fermentation.

Dans la continuité de ces enjeux, la distillerie DEPAZ projette aujourd'hui le transfert de 9 cuves permettant le stockage de 450m3 de Rhum depuis le site de Fort-de-France sur son site à Saint Pierre. Des travaux de rénovation du chai 1B permettront en parallèle le stockage d'une hauteur supplémentaire de fûts. Des cuves seront installées dans le chai 1A en remplacement de deux rangées de fûts. Un dossier de porter à connaissance présente la descriptions détaillée et l'analyse de ces évolutions.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif pour la distillerie DEPAZ est d'accroître les capacités de production et répondre ainsi au marché en croissance. Cette adaptation constante permet de garantir la pérennité de l'avenir industriel de la distillerie en produisant dans les délais prévus. Le fonctionnement en "campagne" annuelle rend ces enjeux particulièrement importants. Le projet principal est la mise en place des 9 cuves de stockage de rhum, de 50 m³ chacune, en extérieur. Il vient en complément de l'installation du chai n°5. En parallèle, l'exploitant modernise régulièrement le site. Le projet actuel comprend la rénovation et l'isolation de la toiture du chai 1B, associées au remplacement du système d'extinction incendie existant par un système de générateurs de mousse moyen foisonnement alimenté par le réseau eau+émulseur existant sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cuverie 6 extérieure : le projet prévoit la construction d'un massif béton sur lequel les 9 cuves seront posées. Un muret entourera l'installation afin d'éviter un éventuel débordement par effet "vague" en cas de rupture d'une cuve. La rétention sera déportée et des siphons anti-propagation de feu seront installés sur la ligne vers la rétention. Le chai sera installé au nord est du site, sur la parcelle E210. Le terrain concerné ne comporte aucune installation. Les travaux sont prévus sur 3 mois.: décaissement et terrassement apport de matériau selon étude de sol, pieux vissés, ferrailage - coffrage et coulage dalle béton + muret, réalisation et raccordement siphon pare-feu (vers rétention existante), installation des cuves, tuyauterie rhum, pose - raccordement et test détection + extinction incendie, mise en service. Chai 1 B : La rénovation de la toiture et son isolation permettront de retirer le faux plafond isolant. Les matériaux retirés seront triés et collectés en fonction de leur catégorie. Les matériaux de construction seront déposés à Batimat Recyclage pour être valorisés en nouveaux matériaux de construction. Le système d'extinction incendie sera remplacé par un système de générateur de mousse moyen foisonnement, alimenté par le réseau eau+émulseur existant, mais nécessitant moins de débit de pré-mélange pour fonctionner. Les équipements de l'ancien système incendie seront retirés. Chai 5 : Les travaux ont démarré en mai 2020. Dans un premier temps la super structure est installée, suivie par les travaux de peinture, l'installation des portes et couverture pour finir par la mise en place et le raccordement du système anti-incendie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La cuverie 6 sera installée au nord est du chai n°5, à une distance de 15 mètres. 9 cuves de 50 m³ chacune seront installées contenant du rhum à 70° (soit 450 m³ de rhum à 70°). Les 9 cuves seront identiques :
- diamètre 3 m
- hauteur de cuve 7,50 m avec la pointe (7 m hauteur virole).
L'installation est prévue sur 3 rangées de 3 cuves chacune. Les cuves seront distantes de 90 cm à l'intérieur de chaque rangée. 1M30 séparera chaque rangée de cuve pour circuler. Le chai sera sur rétention déportée - un muret permettant d'éviter un effet de vague en cas de rupture de cuve. Le système d'extinction sera constitué de mini générateurs de mousse à moyen foisonnement installés en couronnes autour des cuves ainsi qu'en pied de cuve. L'extinction incendie se déclenchera automatiquement sur détection active infrarouge. Les cuves sont équipées d'événements passifs.

La rénovation et l'isolation de la toiture du chai n°1B permet le retrait du faux-plafond isolant. Cela permettra d'augmenter la hauteur de stockage de 1 mètre, soit un stockage sur 5 niveaux de fûts au lieu des 4 niveaux actuels. 192 fûts supplémentaires de 200 litres chacun seront stockés dans le chai n°1B (38,4 m³ de rhum supplémentaire dans le chai n°1B). Pour faciliter l'activité d'assemblage du rhum vieux, il est prévu de remplacer le stockage de 60 m³ de rhum en fûts sous bois par un stockage en cuves inox pour une capacité équivalente (5 cuves inox pour une capacité de 65 m³). 5 cuves inox viendront remplacer 2 rangées de fûts dans le chai 1A.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire. Le régime ICPE actuel est le suivant : régime de l'autorisation pour le stockage d'alcool de bouche (4755-2a) et le broyage, (...) de substances végétales (2260-2a) - régime de l'enregistrement pour la distillation d'alcool de bouche (2250-2) et le régime de la déclaration pour la combustion (2910-B1). Les évolutions précédentes ont porté la quantité d'alcool de bouche stockée à 3809 m³ et la puissance d'équipements pour la distillation à 720 kW sans incidence sur le classement ICPE du site. L'installation du chai 6 et les modifications du chai 1 objet des évolutions présentées dans ce documents amènent la quantité de rhum stockée à 5 071,6 m³ soient 4 767 t (masse volumique du rhum à 20°C : 940g/l). Cette évolution ne modifie pas le classement ICPE du site (seuil bas rubrique 4755 : 5 000 t).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du site (5 ha sur la parcelle principale E233 et 2 ha sur la parcelle E210)	7 ha
Surface occupée par le chai 5	512 m ²
Surface prévue occupée par la cuverie 6 (dalle béton - sur la parcelle E210)	171 m ² (=SDP)
Surface de l'allée entre le chai 5 et le cuverie 6 (situé à 15 mètres l'un de l'autre)	201 m ²
Hauteur des cuves	7,50m
Nota : la surface de plancher (SDP) de construction est inférieure à 10 000 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Domaine Depaz
Plantation de la Montagne Pelée
97250 SAINT PIERRE

Le site est situé à environ 2 km de la sortie de la commune de Saint Pierre

Coordonnées géographiques¹

Long. 61 ° 09 ' 39 " O Lat. 14 ° 45 ' 19 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site bénéficie d'une autorisation d'exploiter par arrêtés préfectoraux du 03/04/2012 (demande d'autorisation d'exploiter 2010), 31/12/2017 (porter à connaissance 2017), et 21/08/2020. Distillerie comprenant les activités :

- broyage, concassage de produits végétaux (rubrique 2260-2a / A)
- production d'alcool de bouche par distillation (rubrique 2250-2 / E)
- stockage de rhum (70°, rhum blanc, en vieillissement (rubrique 4755 / A)
- production de vapeur par chaudières à bagasse et groupe électrogène de secours (rubrique 2910-B1 / E).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux ZNIEFF les plus proches sont celles de la commune du Prêcheur. - ZNIEFF Anse Couleuvre, située à environ 11 km au nord-nord ouest du projet; - ZNIEFF Cap Saint Martin, située à environ 12,5 km au nord-nord ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'article 99 de la loi Montagne précise que les départements d'outre-mer, font l'objet de prescriptions particulières concernant les conditions d'aménagement des zones de montagne. La notion de PLU de montagne ne concerne pas le territoire de la Martinique. Le PLU applicable est le PLU classique.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Les sites les plus proches concernés par une APB sont : - tunnel de Beauséjour sur la commune de Grand Rivière (env.12 km) - Liane Barrique sur la commune de Bellefontaine (env. 10 km)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le territoire de la commune littorale de Saint Pierre. Le site est éloigné du bord de mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional de Martinique. Le projet n'est pas situé en zone naturelle d'intérêts - il est en zone agricole ou à vocation agricole.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site CidB, la liste des communes concernées par les cartes de bruit stratégiques ne comprend pas la commune de Saint-Pierre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique nommé "Poudrière Trouvaillant" située dans la commune de Saint Pierre se situe à 1,5 km à vol d'oiseau du projet de la Distillerie Depaz.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide. La zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation la plus proche du projet est celle de Fonds Saint Denis, située à environ 2 km sud-sud ouest du projet, sur sa limite la plus proche.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une commune PPRN Martinique - Commune de Saint Pierre : ALEAS : séisme (oui), mouvement de terrain (faible à nul) / ENJEUX : fort existant Règlement PPRN : les prescriptions autorisent le projet - Application de l'eurocode 8 pour les construction (zone sismique) - Projet adapté au sol (aléas mouvement de terrain faible à nul). Le PPRN est approuvé par l'arrêté 2013337-0022 de décembre 2013. Pas de PPRT dans la zone concernée.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASOL n'indique pas de site ou de sols pollués sur la commune de Saint Pierre.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. Il se situe par contre dans le périmètre qualifié de protection éloignée du forage Pécoul.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'édifice volcanique récent de la Montagne Pelée et ses différents versants font partie de la demande de classement des aires volcaniques et forestières soumise à l'UNESCO en 2014. L'inscription n'a pas abouti à ce jour. La distillerie ne devrait pas figurer dans la zone des versants de la Montagne Pelée concernée par l'inscription.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Distance supérieure à 9km (à vol d'oiseau, en passant au-dessus du sommet de la Montagne Pelée) du site classé "versant nord-ouest de la Montagne Pelée".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit que du stockage de rhum. Aucun prélèvement d'eau n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage, aucune modification des masses d'eau souterraines ne sont nécessaires au projet dans sa phase travaux comme dans sa phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'amélioration de l'isolation et du système d'extinction du chai 1B vont produire des déchets de type matériaux de construction. Ils seront triés et la partie recyclable sera traitée par BATIMAT RECYCLAGE pour produire des matériaux de construction. Les cannes présentes sur la zone de la cuverie 6 seront broyées pour la fabrication du jus. Un terrassement superficiel permettra une mise à niveau du sol. La terre excédentaire sera distribuée sur les champs alentour.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet utilisera uniquement des matériaux de construction (béton pour l'essentiel). Du matériau de substitution en quantité limitée sera utilisé pour installer la dalle de la cuverie 6 afin de répondre aux préconisations de l'étude de sol. Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet occupera une surface limitée, sur un terrain en partie planté de cannes à sucre cultivées pour la distillerie. La superficie occupée est faible et dans la continuité des installations déjà en place.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur les zones à sensibilité particulière identifiées au 5.2 : Zone de massif, commune littorale et site classé car il est situé loin des enjeux identifiés. Il est située sur le domaine du parc naturel régional mais en zone agricole.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création du chai - va occuper une surface de 120 m2 (294 m2 si on inclut l'allée entre le chai 5 et le chai 6) sur la parcelle E210. Le terrain sera pris sur une partie de la parcelle plantée de cannes à sucre de la distillerie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévu se situe au nord de la distillerie. Il n'est concerné par aucun des PPRT de l'île.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone à risque sismique (l'île dans sa totalité est concernée par ce risque naturel). Il est concerné par l'aléa mouvement de terrain d'un niveau faible à nul. Le règlement PPRN autorise ce type de projet en respectant les prescriptions : - Application de l'eurocode 8 pour les construction (zone sismique) - Projet adapté au sol (aléas mouvement de terrain faible à nul) selon les préconisations de l'étude de sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire et il n'est pas concerné par ce type de risque.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne uniquement du stockage supplémentaire de rhum produit sur site. Il ne génère pas directement de déplacements supplémentaires. L'augmentation globale de capacité de la distillerie Depaz peut amener l'augmentation de livraisons de produits finis.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le stockage ne génère pas de bruit. Les travaux seront effectués en journée. Les dispositions seront prises pour limiter le bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le rhum stocké dans les cuves du chai 6 est du rhum blanc à 70°. Les événements passifs des cuves peuvent ponctuellement évacuer des vapeurs d'alcool. Le projet se situe au nord du site, à l'air libre. Les vapeurs seront dispersées rapidement. Au sud du projet on trouve le chai 5 et au nord un champ de cannes de la distillerie.</p> <p>L'augmentation de stockage du chai 1B ne modifiera pas l'impact olfactif du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le stockage ne génère pas de vibration. En phase travaux les vibrations seront limitées (engins aux normes, limitation dans le temps des phases générant des vibrations). Il n'y a pas de terrassement prévu pour cette opération.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun éclairage n'est prévu sur le chai 6.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non aucun rejet n'est engendré par l'installation de stockage.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide n'est généré par l'installation de stockage.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent n'est engendré par le projet. Il ne s'agit que de stockage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun déchet n'est généré par le projet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un site industriel. Il ne modifiera pas l'aspect général du site ni le point de vue. Le monument historique le plus proche se situe dans la commune de Saint Pierre.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation de stockage du chai 1B n'est dû qu'à la modernisation des installations intérieures. L'installation du chai 6 prendra environ 120 m2 du champ de cannes appartenant à l'exploitation agricole associée à la distillerie. Cela n'aura aucun impact sur les activités humaines du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est simple. Il s'agit de l'installation de cuves sur une dalle béton entourée de muret anti-vague. Il n'y a pas de terrassement prévu, un décaissement est prévu pour permettre l'installation de la dalle. La terre décaissée sera de la terre du champ de canne et elle sera réutilisée dans le champ de cannes.

L'île dans sa totalité est une zone à risque sismique. Une étude de sol a été réalisée. La construction respectera les préconisations résultant de l'étude de sol ainsi que celles de l'eurocode 8 applicables. Il tiendra compte également de l'aléa " mouvement de terrain" qui est qualifié de faible à nul dans cette zone.

De façon générale le projet est prévu sur le site existant de la distillerie à distance élevée des principaux enjeux.

L'augmentation du nombre de rotations induite par l'augmentation du volume d'alcool. Elle est évaluée à 2 rotations supplémentaires dans le mois.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet en phase travaux n'induit pas d'impact environnemental notable et ne génère pas de situation dangereuse. Le projet en phase exploitation n'augmente pas le niveau de risque des installations industrielles. Le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, les risques sont identiques aux risques existants : pollution par déversement, incendie, explosion. La distillerie bénéficie d'études et de retour d'expérience sur la gestion de ces risques. L'exploitant prévoit une rétention déportée dimensionnée, des murets "anti-vague", de siphons coupe-feu. La cuverie 6 sera située à 15 mètres du chai 5 et des limites de propriété pour éviter les effets domino en cas d'incendie. Un générateur de mousse à moyen foisonnement sera installé en couronne autour des cuves, déclenché automatiquement par détection infrarouge.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Pierre

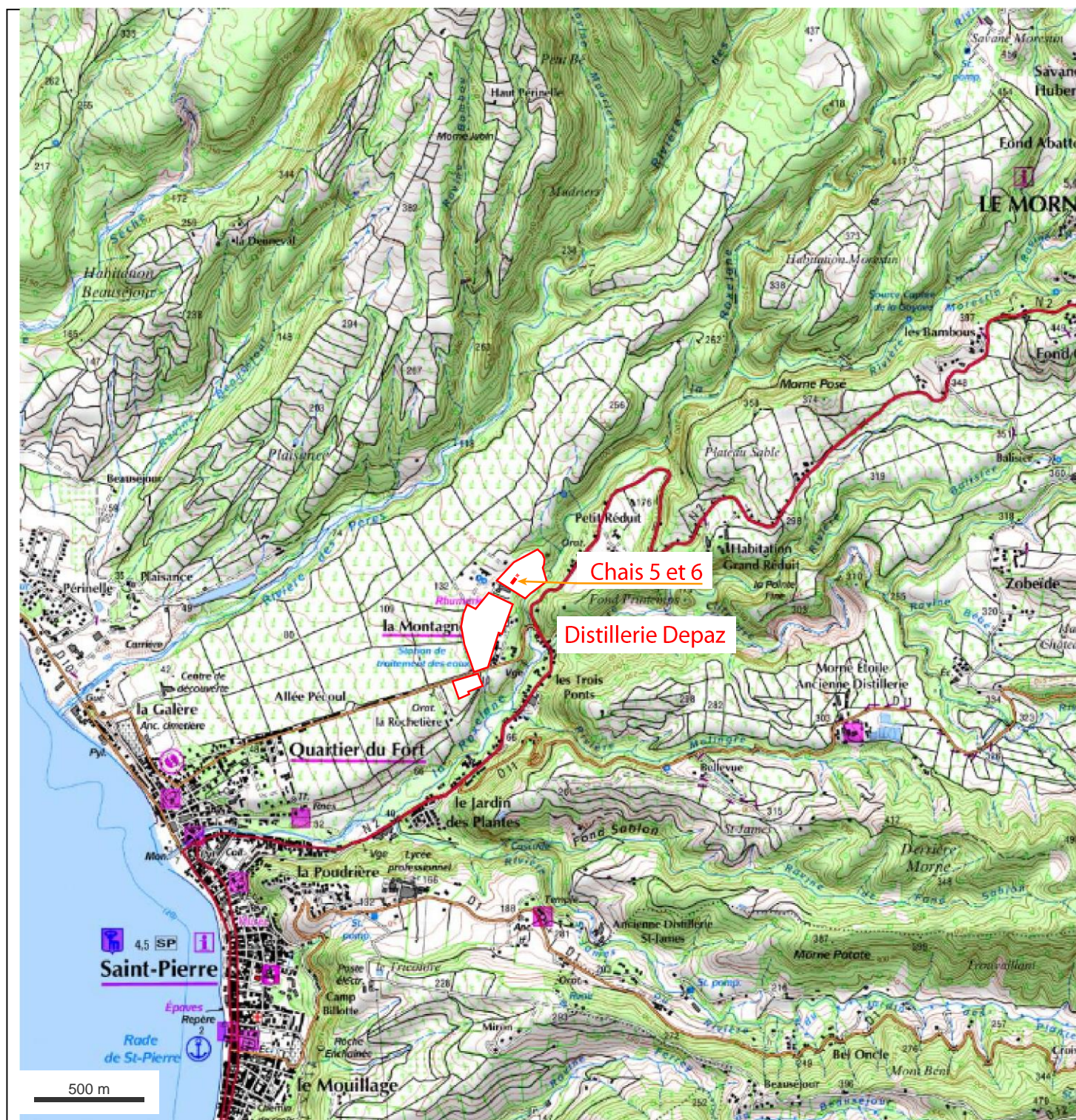
le, 05/02/2021

Signature



E. LECŒUR

Localisation du chai 5

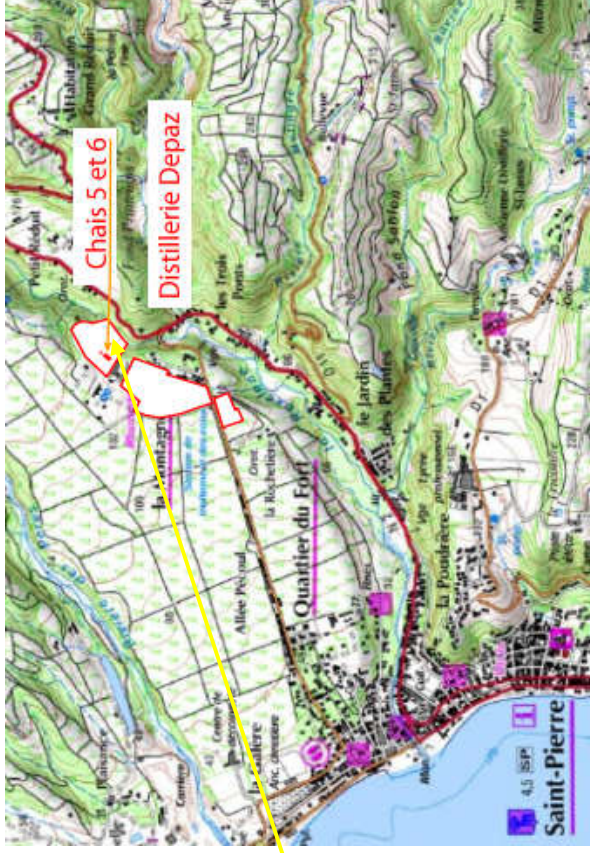


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 09' 46" W

Latitude : 14° 45' 36" N

Carte au 1:25000 ème (en A4) avec emplacement projeté du chai 5 et du chai 6



Chai 5

Chai 6

Chai 5



Photo du 17/10/2020 orientation de la vue Nord/Nord Est



Photo du 25/05/2020 orientation de la vue Sud Ouest

CHATEAU DEPAZ

Maison d'habitation

E210

CHAI 6

CHAI 4

CHAI 5


10m 10m 10m 10m

PARCELLE E 136

PLAN D'ENSEMBLE AU 1/500ème FORMAT A1

Localisation du chai 5 et du chai 6
par rapport à leur environnement

Légende :

 Limite de propriété

Maison d'habitation

PARCELLE E 133

EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELEE (E.A.M.P.)

PARCELLE E 162

Point de rejet n°3

